

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 93 (1967)  
**Heft:** 6: SIA spécial, no 1, 1967: Séminaire sur les travaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger

**Artikel:** Discussion des rapports présentés  
**Autor:** Choisy, M. / Rima, A. / Schubiger, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-69067>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

exploitée dans tous les sens. Dans les relations internationales, tous les Etats se reconnaissent certaines limites. Mais il subsiste encore bien des possibilités de double imposition qui motivent la conclusion de conventions spéciales pour répartir entre les Etats partenaires la perception de l'impôt selon le domicile du contribuable, le lieu de travail, du siège social et des paiements. La Suisse a passé de telles conventions avec les Etats-Unis, le Pakistan et les Etats de l'Europe occi-

dentale (à l'exception toutefois de la Belgique, la Grèce et le Portugal). Ailleurs, un bureau de construction ou d'architecte peut être imposé en tant que siège d'entreprise, sans que d'après le droit suisse une déduction correspondante puisse avoir lieu ici, sauf arrêté spécial. C'est pourquoi il importe de convenir avec le commettant à l'étranger qu'il acquitte tout impôt direct ou indirect dû hors du pays de domicile de l'ingénieur ou de l'architecte.

## DISCUSSION DES RAPPORTS PRÉSENTÉS

M. *Choisy*, président, ouvre la discussion. Il remarque que la question de la couverture des risques à l'exportation doit être renvoyée après ouïe du rapport de M. Brunner.

M. A. *Rima*, président de l'ASIC. — Je rappelle que le siège de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) se trouve à Zurich. Cette fédération rassemble les associations d'ingénieurs-conseils de dix-huit pays (Europe occidentale, Etats-Unis, Canada et Japon). En ma qualité de président de l'ASIC, je suis en contact avec toutes ces associations nationales. L'ASIC compte en Suisse une cinquantaine de membres propriétaires de bureaux d'ingénieurs qui occupent un millier d'employés, dans tous les domaines de la technique. Durant les dernières années, bien peu de ces bureaux se sont trouvés en mesure de s'occuper de travaux à l'étranger. Par contre, nous avons quand même atteint certains résultats en ouvrant à nos ingénieurs des relations dans des pays étrangers, à titre privé. Notre secrétariat met bien volontiers à la disposition des intéressés l'expérience qu'il a acquise pendant son demi-siècle d'existence. Notre confrère, M. *Konrad Basler*, membre du comité de la FIDIC, fréquente régulièrement les assemblées des organisations internationales dans lesquelles sont débattues les questions qui nous occupent ici aujourd'hui.

M. E. *Schubiger*, ingénieur. — La question de la collaboration entre bureaux à l'étranger est à l'ordre du jour des séances de la FIDIC depuis des années. La fédération envisage de créer une sorte de clearing qui récolterait les relations des expériences faites. Mais les contacts personnels que l'on peut nouer à l'occasion des assemblées périodiques sont encore beaucoup plus utiles qu'un clearing. Il faut donc fréquenter ces assemblées où se réunissent les délégués des dix-huit pays que M. Rima a mentionnés.

M. R. *Vollenweider*, ingénieur. — Les questions qui se posent à nous, face aux concurrents étrangers, bien soutenus par leurs pays respectifs, intéressent aussi les entrepreneurs. Les risques que ceux-ci endossent sont même les plus importants. La protection qui leur était assurée était encore très modérée, il y a peu de temps; elle a été améliorée récemment de façon réjouissante et les organes de l'exécutif qui s'occupent de la garantie donnée à l'exportation méritent des louanges. C'est la présence même de notre pays à l'étranger qui est en jeu et nous serions fort heureux de voir les architectes et les ingénieurs contribuer à promouvoir la construction comme article d'exportation.

M. O. *Rambert*, ingénieur, Zurich. — Je me permets d'appuyer ce que M. Suter nous a dit ce matin. Je pense comme lui que la meilleure formule, pour les honoraires de l'ingénieur, la plus simple et la mieux assurée du succès, est celle du forfait. C'est celle qu'il faut s'efforcer de pratiquer. Elle demande certes de l'expérience, mais elle est réaliste et plaît à beaucoup de clients à l'étranger. Il faut savoir prendre le risque qu'elle comporte. D'un autre côté, il ne faut plus espérer obtenir des contrats pour l'exécution d'ouvrages en béton armé ou la construction de routes. Si cela s'est encore présenté récemment, cela ne saurait durer, parce que nos confrères étrangers s'en acquittent très bien tout seuls. Là où nous pourrions encore intervenir, ce sera en collaboration avec eux, mais en leur apportant des nouveautés ou des connaissances spéciales. On a parlé de la concurrence que se font entre eux les bureaux d'ingénieurs suisses à l'étranger. Je n'ai pas eu à la constater. Chaque fois que le cas aurait pu se produire, on s'est arrangé à l'amiable, ou bien l'on a travaillé en communauté. Au surplus, je pense que pour s'éviter des difficultés, il importe de prendre chaque fois

contact avec l'autorité intéressée; celle-ci nous renseigne volontiers sur les compétitions en présence et nous épargne des mécomptes, le cas échéant.

M. *Choisy*, président. — M. Rambert a demandé des nouveautés. Il a raison. Nous vivons volontiers sur notre lancée, en Suisse. On sait très bien que notre production industrielle, que ce soit en machines hydrauliques, ou à vapeur, ou en moteurs Diesel, jusqu'à notre horlogerie, est en général issue de prototypes venus de l'étranger, que nous avons, il est vrai, portés à un haut degré de perfection. Or, malheureusement pour nous, notre plus puissant concurrent, l'Amérique, mise dans tous les tableaux sur la nouveauté, aussi bien en génie civil que dans l'industrie des machines. En conséquence, il ne suffit plus guère de suivre la ligne jadis tracée. Des techniques nouvelles surgissent partout et il nous faut déployer des efforts considérables pour rester en piste. L'industrie américaine établit ses prévisions en posant que dans dix ans, le 40 % du chiffre d'affaires sera réalisé avec des produits qui n'existent pas aujourd'hui. Voilà pour éclairer sur la rapidité voulue du développement américain! Suivons-nous pareille cadence en Suisse? Il faut se le demander. La réponse est conditionnée par le volume des moyens voués à la recherche. Les ingénieurs-conseils doivent s'en préoccuper. M. Rambert a bien raison de nous exhorter à trouver et à proposer des choses nouvelles.

M. P. *Barblan*, ingénieur, Gumligen. — On doit éviter qu'un ingénieur aille travailler un temps dans un pays éloigné, puis qu'il rentre au pays sitôt sa tâche achevée. Les jeunes gens que l'on envoie ainsi au loin ne possèdent souvent pas suffisamment le métier; ils doivent trop fréquemment s'en référer. Il s'ensuit des pertes de temps et la compréhension du maître de l'œuvre est alors très sollicitée. Or, on sait assez ce que la pleine confiance dans le savoir de l'expert représente pour le maître de l'œuvre.

M. E. *Moser*, Berne. — Dans les pays en développement, ce qui joue un rôle dans la considération qui est accordée à la Suisse, c'est beaucoup moins sa neutralité que son indépendance, l'absence de tout rapport avec les faits historiques encore récents. Les ci-devant colonialistes éprouvent des difficultés qui nous sont épargnées. Nous dispensons naturellement aussi notre aide financière, mais celle-ci sera toujours inférieure à celle qui est donnée par les grands Etats. On a élevé en principe que tout pays industrialisé doit consacrer à cette aide 1 % de son revenu national brut. La Suisse y pouvoit, compte tenu des investissements privés. Le taux de notre contribution dépasse même celui des autres pays, à l'exception de la France et des Etats-Unis d'Amérique. Actuellement, nos exportations aux pays en développement font déjà 20 % de tout notre commerce extérieur, 44 % pour notre horlogerie. Les emprunts que la Banque mondiale a opérés en Suisse, comme tous les autres emprunts étrangers, pour un total qui dépasse 700 millions de francs, ne peuvent pas être subordonnés à des fournitures. La Confédération a encore ouvert à la Banque mondiale un important crédit qui s'entend aussi sans contrepartie. On connaît des cas de consortiums industriels qui réussissent très bien dans les affaires à l'étranger. La Confédération soutient par tous les moyens à sa disposition les initiatives qui coordonnent ainsi les efforts; quant à prétendre l'engager elle-même comme partenaire, c'est une toute autre question que je trancherais plutôt négativement.

M. E. *Zipkes*, ingénieur, Liestal. — Il faut distinguer entre les ingénieurs-conseils qui se vouent au développe-

ment d'une région, et les représentants des industries suisses à l'étranger. Il y a des maisons qui sont en mesure de faire tout cela à la fois, telle la Société Volkart établie en Inde depuis un siècle. Mais ce qui manque encore dans notre prospection fondamentale, c'est le concours de personnes appartenant aux branches d'activité les plus diverses. Je crains bien que nous soyons en cela très en retard.

M. P. Calame-Rosset, architecte, Bruxelles. — J'exerce ma profession à Bruxelles depuis quarante ans. Je crois pouvoir déclarer que l'activité de l'architecte suisse y est bien appréciée et bien rémunérée. Pour la Suisse, leur patrie, les architectes s'efforcent d'élargir les débouchés qu'ils trouvent pour les produits suisses. Ainsi, par exemple, pour les panneaux Novopan qui ont été introduits en Belgique après 1945 et dont l'emploi a pris rapidement un essor tel qu'il s'en est suivi la fabrication dans le pays même. J'ai eu lieu toutefois de regretter que la Suisse ait abandonné ce débouché, parce que la qualité a aussitôt beaucoup baissé ; elle a été rétablie depuis, grâce à certains contrôles opérés par les spécialistes suisses. C'est le grand écueil des fabrications sous licence, que la qualité des produits diminue. Il importe que la Suisse n'abandonne pas son contrôle sur les articles qu'elle a créés — quand ceux-ci font l'objet de licences cédées à l'étranger — car il importe que la qualité reste conforme à ce qu'elle était à l'origine. J'ai fait venir de Suisse en Belgique quantité de fournitures. Le prix n'en a jamais été taxé d'excessif. Au surplus, ce prix n'a pas été abaissé d'un centime quand la fabrication a pu être faite dans le pays ; ce qui est un motif de plus pour exiger que la qualité reste suisse !

M. K. Weissmann, ingénieur, Zurich. — Je serais réellement désolé si nous devions nous quitter après cette intéressante journée sans nous proposer encore un objectif. Je crois que nous avons acquis des vues d'un grand intérêt pour affermir notre activité à l'étranger, et je suis persuadé que bien des personnes qui n'ont pas assisté à nos débats s'y intéressent quand même. Je reviens aux suggestions que M. Piguet a émises, et, quoiqu'elles rencontrent une certaine résistance, je crois que nous devrions maintenant convenir quand même de l'opportunité de mettre sur pied une organisation propre à dissiper les confusions qui se sont révélées ici. Pour commencer, il faudrait former une commission — où je verrais avec plaisir siéger de nos hauts fonctionnaires fédéraux et des juristes — qui se chargerait de rédiger un résumé de ce qui a été dit et, en attendant l'ouverture d'un centre d'information, y ajouterait, sur les choses essentielles, un guide à l'usage des ingénieurs et des architectes qui se proposent de travailler à l'étranger. Enfin, il conviendrait peut-être de décider que nous nous rencontrions encore une fois dans quelque six mois, pour tirer tout cela au clair. Je doute, M. Piguet, je dois vous le dire ouvertement, je doute fort du succès de vos propositions, si bien réfléchies soient-elles. Je ne crois pas que l'organisation que vous proposez puisse réellement fonctionner. Nous sommes malheureusement ainsi faits, des hommes que leur individualisme fait échouer. Cela ne doit cependant pas nous faire oublier ce que nous avons entendu, bien au contraire. Nous espérons que le secrétariat de la SIA se déclarera prêt à en rédiger un aperçu, afin de munir les ingénieurs et les architectes de données valables pour leur activité professionnelle à l'étranger.

M. G. Wüstemann, ingénieur, Zurich. — Permettez-moi de vous annoncer que les rapports qui vous ont été présentés aujourd'hui, avec les discussions qui ont suivi, seront publiés probablement dans un numéro spécial du *Bulletin SIA*. En outre, nous vous remettrons la liste des participants à cette assemblée, ce qui, dans une certaine mesure, constituera la base d'une sorte de club libre, sans prétendre que l'on doive en rester là. Désirez-vous, à côté de cette pluie de renseignements, recevoir encore un résumé, une espèce de vade-mecum à l'usage des intéressés ?

M. J. Fantoli, ingénieur, Lausanne. — Je tiens à appuyer ce que M. Piguet a proposé touchant la coordination désirable des bureaux techniques. Il y a là d'excellentes idées que le comité central de la SIA doit s'appliquer à mettre au point. M. Beaud nous a dit que le traité franco-suisse concernant la double imposition, traité conclu en 1953 je crois, était en revision. Ce traité est-il encore en vigueur ?

M. Beaud, juriste, Zurich. — Ce traité est actuellement en revision. Dans les affaires avec la France, il y a un point délicat, à savoir que si l'on apporte des dessins, il faut, au passage de la frontière, acquitter un droit dit « taxe sur pres-

tations de services », qui se monte à 9 % des honoraires payés pour établir ces dessins. C'est assez désagréable. La SIA est intervenue dans des cas d'une certaine gravité, surtout dans les régions limitrophes, dans les relations de Genève avec la Savoie, de Bâle avec l'Alsace. Certains accommodements ont parfois été concédés, mais la taxe est encore demandée. Les pourparlers engagés sur cette question n'évoluent pas favorablement. Il en va comme dans la question de l'exercice de la profession : les architectes français, s'ils remplissent les conditions de capacité, peuvent sans autre déposer des plans en Suisse et obtenir l'autorisation de construire (certains cantons font parfois quelques difficultés), tandis que la France nous refuse absolument cette faculté. Le problème est difficile à traiter et l'ambiance actuelle n'est pas favorable.

M. E. Moser, Berne. — Les négociations franco-suisse sur la double imposition ont été interrompues la semaine dernière et j'ai appris à l'ambassade de France que l'accord va probablement être résilié à la fin de cette année. On ne sait pas ce qui s'ensuivra. La question de la taxe de 9 % sur les honoraires devra être débattue en même temps que l'accord relatif à la double imposition, quand les négociations seront rouvertes. Au sujet de la coordination entre bureaux à l'étranger, je vous conjure de prendre contact dans chaque cas avec notre ambassade dans le pays, préalablement à toute démarche. Nos représentants vous renseigneront et vous pourrez ensuite concerter vos démarches. Vous savez que la Division du commerce reçoit de New York, chaque mois, la liste de tous les projets soumis au *Special Fund* des Nations Unies. Nous envoyons cette liste à certaines maisons ; en outre, si la demande nous en est faite, nous pouvons communiquer des détails sur le projet auquel on s'intéresse.

M. Ed. Gruner, ingénieur, Bâle. — Après avoir suivi tous nos débats, je désire dire encore quelque chose. Avant tout, je tiens à remercier les deux derniers rapporteurs, MM. Piguet et Weissmann, pour leurs exposés constructifs. J'aurais beaucoup aimé, à la fin de cette journée, entendre voter une résolution qui aurait, d'une part, montré à nos collègues consultants notre volonté de fonder un office de coordination et d'information et, d'autre part, confié à la SIA le soin d'étudier comment cet organisme pourrait être réalisé. Cet organisme serait alors chargé de trouver auprès des bureaux d'ingénieurs de notre pays, les moyens et les capacités qui pourraient intervenir quand un travail se propose à l'étranger. J'ai déjà dit, dans mon rapport sur la question, qu'il fallait en outre penser à une répartition des risques courus. Ceux d'entre nous qui ont un bureau, un chiffre d'affaires, pourraient peut-être décider de mettre en réserve, pour la garantie des travaux à l'étranger, un certain pourcentage de ce chiffre. Ce pourcentage devrait être tout de suite fixé, afin d'exclure les illusions. En second lieu, il faudrait tenir à jour un état des marchés étrangers, qui nous montrerait où des installations sont prévues, où l'on attend des projets. Nous en avons dressé ou connu des projets, pour le Congo et ailleurs, il y a vingt et trente ans de cela, des projets qui se sont évanouis ! On pourrait rassembler là-dessus avec profit des documents et les classer. C'est un travail que la SIA pourrait proposer à certains de ses membres, peut-être à des anciens, revenus de l'étranger et qui en connaissent les pratiques. Cela pourrait entraîner quelques honoraires. Dans la liste des marchés étrangers, il conviendrait de noter les principes de calcul des prix propres à chaque pays. Je pense à la belle documentation que l'OFIAMT remet aux émigrants, un dossier bien garni de feuilles vertes sur n'importe quel pays, et qui vous renseigne en tout point. La SIA pourrait encore réunir à notre intention une documentation de base analogue. Cela épargnerait beaucoup de travail aux intéressés. Si l'on y ajoutait la relation des expériences faites par les bureaux, ce serait parfait.

M. K. Weissmann, ingénieur, Zurich. — Je désire faire encore une proposition pratique. Nous venons d'apprendre que la Division du commerce au Département fédéral de l'économie publique, l'Office suisse d'expansion commerciale et certaines maisons reçoivent régulièrement des informations sur les marchés étrangers. Pourquoi la SIA ne les recevrait-elle pas aussi, directement, et ne les publierait-elle pas aussitôt, par exemple dans la *Schweiz. Bauzeitung*, au profit des ingénieurs ?

M. E. Moser, Berne. — Cette liste du *Special Fund* est un document confidentiel. Nous n'avons pu l'obtenir qu'après

des années de démarches. C'est pourquoi nous ne pouvons la communiquer qu'à quelques maisons. Elle ne présente actuellement que très peu d'intérêt pour les architectes — elle ne parle jamais que de vastes projets — elle intéresserait plutôt les grands bureaux d'ingénieurs. Mais, publier cette liste ne serait pas facile.

M. E. Zipkes, ingénieur, Liestal. — Selon mon expérience, vouloir présenter des soumissions à l'étranger ne peut se concevoir qu'en seconde ligne, pour les bureaux suisses. En effet, dans la plupart des pays, les projets mis en soumission sont basés sur des devis établis par de grands consultants, à la demande du gouvernement. Ces projets embrassent des districts entiers ; ce sont parfois de très volumineux documents. Pour l'exécution des travaux, n'entrent en considération que les dits consultants. Y pénétrer ne serait guère possible que par des voies diplomatiques, car les régions qui offrent encore des possibilités de construction sont déjà amplement pourvues de consultants. S'il s'agit par exemple d'Overseas-Consultants U.S.A., ils savent ce qu'ils ont à faire. La politique s'en mêle. Aux Indes, les Anglais n'ont plus la cote. A Tunis, les Allemands ont remplacé les Français. Qu'une soumission de la part d'une maison suisse s'achoppe à des difficultés, c'est alors possible et même très probable. Nous ne sommes pas à la racine. Nous sommes handicapés.

M. Ed. A. Fleissig, ingénieur, Zurich. — L'Office suisse d'expansion commerciale ne peut guère se proposer de jouer le rôle d'un office de renseignements sur les conditions régnant à l'étranger, mais il peut recevoir des gens qui s'intéressent à certaines questions de son ressort et peut-être mettre à leur disposition une petite salle de séance. J'ai eu connaissance par la voie diplomatique de projets, plus exactement d'avant-projets, d'un caractère si audacieux qu'il m'a paru très difficile de trouver une maison qui puisse s'y intéresser. En pareil cas, s'il se représente, je serais heureux de rencontrer M. Gruner afin qu'il m'indique à qui l'on pourrait demander une étude.

M. de Senarclens. — Il y a longtemps que l'on évoque, pour les bureaux d'ingénieurs, l'opportunité de se grouper pour coopérer à l'étranger. Ce n'est certes pas facile de réunir de manière cohérente des personnes et des entreprises qui ont des vues et des moyens si variés. Je crois que la suggestion faite par M. Piguet est constructive à cet égard. Je dois, à ce propos, poser une question, en espérant que M. Beaud pourra y répondre. Dans certains pays, notamment anglo-saxons, il existe des bureaux d'ingénieurs « associés » (partners), des bureaux dont l'importance est parfois considérable, mais dont les chefs conservent leur individualité et, partant, sont admis comme membres par la FIDIC. Or la FIDIC jouit là-bas d'une excellente considération. L'ingénieur qui n'y est pas affilié passe pour ne pas être indépendant. Les bureaux érigés en personnes morales ne peuvent-ils être membres de l'ASIC, ni de la FIDIC ? Si c'est ainsi, il y aurait apparemment un complément à apporter à notre organisation, en créant une association de bureaux personnes morales qui conférerait à ceux-ci les mêmes titres d'indépendance que l'ASIC confère à ses propres membres individuels. Quelqu'un peut-il m'éclairer là-dessus ?

M. Beaud, juriste, Zurich. — Des documents que je possède concernant l'ASIC, il ressort que la notion de l'éthique professionnelle est beaucoup plus stricte dans les pays occidentaux du continent européen — surtout dans les pays latins et chez nous — que dans les pays anglo-saxons. J'ai l'impression que le problème réside dans cette différence. En tout cas, l'ASIC n'admet en son sein que des personnes rigoureusement indépendantes.

M. G. Wüstemann, ingénieur, Zurich. — On a parlé de la possibilité d'une liaison étroite entre les grands bureaux, mais il ressort de la discussion que tout le monde ne s'en fait pas la même idée. Les uns y voient un organisme à créer pour recevoir et distribuer des commandes, d'autres pensent à une coordination des activités en vue de travaux déterminés. Mais pour s'occuper de questions d'intérêt commun — par exemple : inventaire des projets déposés à l'étranger, rédaction de contrats types, fondation d'une société, etc. — il suffit de convenir d'une simple association d'intérêts. La diversité des bureaux, que M. de Senarclens a citée, ne constituera pas un empêchement. Les moyens financiers seront réunis par cotisations proportionnées à l'importance des bureaux, et quand la somme nécessaire pour débiter sera

constituée, on s'occupera de trouver quelqu'un pour traiter les questions qui seront posées.

M. Rima, ingénieur, Locarno. — Nous avons maintes fois examiné la possibilité de créer au sein de l'ASIC un groupement qui rendrait les bureaux capables de mieux affronter la concurrence. Cette question est encore à l'étude. Nous avons enregistré diverses propositions, éventuellement des solutions partielles, dans certains domaines. Nous serions très heureux de nous retrouver avec vous pour discuter et progresser. Nous recevons constamment de la FIDIC de la documentation qui malheureusement n'éveille que peu d'échos, parce que nous sommes trop peu nombreux, une cinquantaine, et la moitié de nos membres ne s'intéresse pas au marché étranger. Dans ces conditions, il me semble qu'une plus vaste entente n'est pas seulement possible, mais bien désirable dans l'intérêt de tous.

M. A. Schönholzer, ingénieur, Thoune. — On parle de coopération, de pool. Or, on sait bien ce qu'il faut pour mener une entreprise à l'étranger : il faut une personnalité de chef, qui endosse les risques et qui fonce. Et alors, dans ce pool, qui sera ce chef ? Puis, il faut considérer la situation sur le plan de la concurrence. Si nous réalisons une conjugaison de capacités et de moyens, il s'ensuivra que la concurrence sera plus exacerbée qu'affaiblie sur le marché international. C'est là une crainte que je voulais exprimer.

M. Choisy, président. — M. Piguet a bien dit qu'il n'était pas encore en mesure de définir avec précision la structure répondant bien à l'idée qu'il a émise. Cela demandera encore une longue étude.

M. O. Rambert, ingénieur, Zurich. — En somme, M. Piguet s'est plaint de ne pas avoir l'appui de l'industrie suisse, d'être trop privé des informations que cette industrie rassemble grâce aux nombreux avant-postes qu'elle entretient dans le monde. Je pense que cela peut effectivement paraître regrettable, au premier abord. Mais, à la réflexion, on peut en douter, parce que dans les pays en développement, dans ceux qui ont déjà progressé et cherchent maintenant à se libérer, dans la mesure du possible, de l'emprise des grands pays industriels qui les ont sortis de peine, on constate que l'on inscrit au crédit des bureaux suisses le fait de leur totale indépendance à l'égard de l'industrie. Et cela sera toujours plus apprécié. Cela n'implique pas du tout que nous ne travaillions pas dans l'intérêt de notre industrie nationale. Au surplus, notre industrie a ses méthodes propres, ses conceptions particulières, ainsi nos machines tournent plus vite et sont moins lourdes que les américaines. Par contre, je pense que, du point de vue de l'éthique, il est très important de veiller à bien sauvegarder sa liberté ; il ne faut donc pas trop se plaindre, pas chercher trop d'appuis et ne pas vouloir tant profiter des ressources dont la grande industrie dispose. Cette attitude a une réelle signification pour le succès de nos nationaux qui travaillent hors de nos frontières.

M. A. Henz, architecte, Niederlenz. — M. Zipkes a montré l'importance des études approfondies qu'il faut faire en vue d'un aménagement. Je désire l'appuyer. Si une chance s'offre encore pour la Suisse, dans ce domaine, nous devrions absolument la saisir et nous rappeler qu'alors il ne s'agit pas seulement de problèmes techniques, qu'il s'agit aussi de questions humaines essentielles, intéressant le sociologue, l'économiste et beaucoup d'autres gens, qu'il faut avoir cultivé longuement des contacts dans le pays en question avant de prétendre arrêter des plans.

M. Ed. A. Fleissig, ingénieur, Zurich. — Puis-je ajouter quelque chose à cet avis ? Me référant à ma propre expérience, je pense que la prospection doit, le cas échéant, commencer par bien expliquer de quoi il s'agit à l'administration, aux conseils constitués, ou à toute autre autorité dans le pays ; c'est à ce stade déjà que les difficultés s'annoncent. On devrait peut-être appeler les fils de ces pays à fréquenter nos écoles, afin que, revenus chez eux, ils soient capables d'y assumer l'administration d'une région. Même chez nous, les aménagements territoriaux suscitent de longs débats devant nos autorités communales et cantonales, alors que doit-il en être dans des pays où, parfois, l'on ne rencontre aucune personnalité renseignée, et moins encore expérimentée ?

M. E. Zipkes, ingénieur, Liestal. — Savoir où git le lièvre ! Ce jeune homme que vous aurez formé dans nos écoles, quand vous le prierez de rentrer chez lui pour y travailler,

je crois qu'il aura peur, qu'il n'en fera rien ! Il faudra, de chez nous, envoyer une mission dans ce pays, un véritable consortium, non étroitement formé d'ingénieurs seulement, mais aussi d'économistes, et de juristes, et de gens auxquels on ne pense pas tout de suite. Vous me direz que l'on manque de gens ! On fera comme les autres et, avec l'aide de nos diplomates (et c'est indispensable), avec de la patience et du temps, nous arriverons bien une fois à établir un devis qui soit mieux adapté à nos conditions de travail qu'un devis américain ou hollandais.

M. E. Choisy, président. — Nous voici arrivés au terme de nos travaux. M. Piguët avait parlé d'un « marathon » ! Nous avons couvert cette course difficile dans le temps fixé, en franchissant correctement tous les obstacles. Vous avez entendu des exposés de haute qualité, denses et concis, qui témoignent des louables efforts de concentration et de synthèse de nos orateurs. Bien que les rapports aient été nombreux, il n'y a guère eu de redites. Cela prouve bien l'étendue

des problèmes que pose l'activité de nos ingénieurs et architectes à l'étranger, en même temps que l'utilité de l'assemblée que nous avons vécue aujourd'hui. Je remercie vivement les conférenciers qui nous ont consacré leur temps, et le secrétariat général de la SIA pour la parfaite organisation de cette journée. Comme convenu dans une séance préliminaire avec nos conférenciers, nous ne votons pas de résolution, attendu que les questions débattues ne sont pas encore tout à fait mûres. Cependant, ayant eu la chance de trouver ici trois membres du Comité central de la SIA, dont M. Piguët, et trois membres du Secrétariat général, nous savons que tout ce qui a été dit est bien parvenu aux autorités de la SIA. Nous rangeant à l'avis donné par l'un des orateurs, M. Gruner, nous les prions maintenant de reprendre les avis entendus, de les examiner, de les passer au crible d'une critique raisonnée, afin d'arriver à distinguer ce qu'il est possible de faire pour appuyer ceux de nos membres, architectes et ingénieurs, qui œuvrent à l'étranger. Je déclare close cette assemblée.

## RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR L'INTÉRÊT QUE PORTENT LES INGÉNIEURS ET LES ARCHITECTES SUISSES À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À L'ÉTRANGER

par G. WÜSTEMANN, ing. dipl., secrétaire général de SIA, Zurich

Le grand nombre de personnes ayant participé au séminaire du 29 avril 1966, à Berne, et les très vives discussions qui animèrent les débats ont montré que les bureaux suisses d'ingénieurs et d'architectes manifestent un certain intérêt pour l'exécution de travaux à l'étranger. On a d'ailleurs pu constater l'existence d'un besoin marqué de contacts plus étroits qui devraient s'établir aussi bien entre les différents bureaux qu'entre ceux-ci et les autorités. C'est pourquoi le Comité central a demandé à un groupe de ses membres d'examiner les tâches que pourrait remplir la SIA dans ce domaine.

Le point de départ de cette étude a été l'envoi, en septembre 1966, de questionnaires qui avaient pour but de donner aux propriétaires de bureaux s'intéressant à l'exécution de travaux à l'étranger l'occasion d'exprimer leurs idées sur une série de questions. Sur à peu près 1700 questionnaires distribués, 256 sont revenus, soit 15 %. Ces réponses peuvent être résumées comme suit.

### 1<sup>re</sup> question: Spécialités des personnes ayant répondu

120 architectes, 104 ingénieurs civils, 5 ingénieurs électriciens et mécaniciens, 15 ingénieurs ruraux et topographes, 12 autres spécialités, total 256.

### 2<sup>e</sup> question: Avez-vous déjà accompli des travaux à l'étranger ?

Le tableau des réponses se présente comme suit :

TABLEAU 1

	Arch.	Ing. civ.	Ing. méca./él.	Ing. ruraux et topogr.	Autres spécialités	Total
Oui	73	68	3	8	12	164
Non	47	36	2	7	—	92
Total	120	104	5	15	12	256

On voit donc que les deux tiers des réponses sont affirmatives.

### 3<sup>e</sup> question: Quels sont les problèmes qui vous intéressent plus particulièrement en relation avec des travaux d'ingénieur ou d'architecte à l'étranger ?

Les réponses peuvent être groupées de la manière suivante :

- 3.1 Désirs de renseignements sur les conditions se présentant à l'étranger, spécialement en ce qui concerne :
  - les bases juridiques relatives au droit d'exercer la profession, à la responsabilité des ingénieurs et architectes, à la durée des délais de garantie, etc.
  - les prescriptions relatives à la police des constructions
  - les normes techniques comparées aux normes suisses
  - les règlements relatifs au calcul des honoraires et les questions d'impôts
  - la structure des règles en vigueur dans le domaine de la construction et spécialement la nature des relations entre maîtres d'ouvrage, ingénieurs, architectes et entrepreneurs
  - les conditions économiques, notamment les restrictions éventuelles gênant les transferts de devises et d'argent
  - les conditions générales, politiques, climatiques, linguistiques.
- 3.2 Demande de conseils concernant le paiement des honoraires et les garanties pouvant être données à ce sujet, en particulier :
  - Quels règlements doivent être appliqués pour le calcul des honoraires, les règlements suisses ou ceux du pays ?
  - Comment se présentent les règlements de calcul des honoraires des différents pays en comparaison des règlements suisses ?
  - Quelles garanties peut-on avoir en ce qui concerne le paiement des honoraires ? Existe-t-il des garanties contre les risques à l'exportation, sûretés bancaires, recommandations concernant le transfert des honoraires ?
- 3.3 Désir d'une intervention destinée à obtenir le droit d'exercer la profession à l'étranger, spécialement en France pour les architectes.